



## IMPOSONS UN AUTRE AVENIR

*Madame la présidente du CHSCT ministériel,*

*Ce CHSCT s'ouvre dans un contexte très particulier.*

*Le gouvernement a décidé de réformer structurellement notre système de retraites. Son projet est simple : en terminer avec le système par répartition actuel qui depuis 1993 a été mis à mal en reculant l'âge de départ à la retraite, en augmentant la durée de cotisation pour une retraite à taux plein, en pénalisant les personnes n'ayant pas les annuités nécessaires en instaurant une décote et en modifiant le calcul des pensions.*

*Malgré ces reculs, le régime actuel par répartition est un régime à « prestations définies » c'est-à-dire que nous savons quels seront nos droits en fonction de notre rémunération et de notre durée de cotisation. Le système par répartition actuel, malgré ses failles, est toutefois encore basé sur la solidarité intergénérationnelle, c'est-à-dire que celles et ceux qui travaillent aujourd'hui cotisent pour permettre à d'autres de partir à la retraite. La solidarité, c'est ce qui constitue le ciment de notre société. Et de ça, le gouvernement n'en veut plus, contre l'avis majoritaire de la population.*

*Pour imposer sa réforme de retraites à points, le gouvernement ment : sur l'universalité, sur la transparence du système (notamment valeur du point), sur l'égalité entre les femmes et les hommes, sur le principe de solidarité, sur l'âge de départ...*

*Comment ne pas être perdant.e.s quand on passe d'un système où nos retraites sont calculées sur les six derniers mois de notre carrière à un système où nos retraites sont calculées sur l'ensemble de notre carrière ?*

*Le chef de l'État n'aime pas le mot pénibilité. N'a-t-il pas déclaré à Rodez début octobre lors d'un grand débat : « je n'adore pas le mot pénibilité, car il donne le sentiment que le travail serait pénible ». Le terme de pénibilité a même disparu du code du travail, et a été remplacé par « facteurs de risques professionnels ».*

*L'habile tour de passe-passe du gouvernement doit être déjoué. La suppression de la catégorie active qui ouvre droit à un départ anticipé à la retraite, est annoncée (à l'exception des fonctionnaires assurant des missions de maintien de l'ordre et de la sécurité). Dans un but soi-disant d'« universalité » le gouvernement prévoit d'étendre le C2P -compte professionnel de prévention- à la fonction publique.*

*Quant au C2P... A l'heure actuelle, très peu de salarié.e.s en bénéficient dans le privé du fait de la disparition de 4 critères sur 10 en octobre 2017 (postures pénibles, port de charges lourdes, vibrations mécaniques, agents chimiques dangereux) et de conditions d'application très restrictives. Les fonctionnaires n'en bénéficieront donc pas.*

***Cette réforme cumulée avec celle de l'assurance chômage est un changement structurel de notre société, qui est à l'heure actuelle encore basée sur la solidarité. De cette solidarité, le gouvernement et les financiers n'en veulent plus. Nous sommes entrés dans l'ère de la start-up nation, où l'individualisme sera le maître mot, où les plus pauvres seront encore plus pauvres.***

***De cette société là, nous n'en voulons pas !***

*Par sa durée et son intensité mais aussi par le soutien durable d'une large partie de la population, le conflit en cours contre la réforme des retraites est historique. Ses ressorts profonds vont au-delà du projet du gouvernement, combattu à juste titre : il porte aussi sur le refus d'un certain choix de société qu'Emmanuel Macron et son gouvernement tentent méthodiquement d'imposer.*

